

Yohan Boilleaut
Entrepreneur Individuel
SIRET : 842 221 525 00020
N° NDA : 44670804167
Mail professionnel : yohanboilleaut.coaching@gmail.com
CGV en date du 27/05/26

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre :

Yohan Boilleaut, Entrepreneur Individuel, ci-après dénommé « le Prestataire »,

et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « le Client »,

dans le cadre de prestations de formation, coaching, accompagnement, conseil, animation, conférence et toute autre prestation intellectuelle proposée par le Prestataire.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations réalisées par le Prestataire auprès de clients professionnels ou particuliers.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Toute condition contraire émanant du Client est inopposable au Prestataire sauf acceptation écrite préalable.

Article 3 – Formation du contrat

Toute proposition commerciale fait l'objet d'un devis.

Le contrat est réputé formé dès réception par le Prestataire :

- du devis signé par le Client avec la mention « Bon pour accord » ou équivalent ;
- des éventuelles annexes contractuelles signées ;

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Les dates de réalisation de la prestation ne sont définitivement réservées qu'après réception de l'acompte.

Article 4 – Nature des prestations

Le Prestataire réalise notamment :

- des actions de formation ;
- des missions de conseil ;
- des accompagnements individuels ou collectifs ;
- des coachings ;
- des conférences ;
- des ateliers ;
- des prestations d'animation.

Les prestations peuvent être réalisées :

- en présentiel ;
- à distance ;
- sous format hybride.

Article 5 – Tarifs

Les prix sont indiqués sur les devis.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de signature du devis.

Les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration peuvent faire l'objet d'une facturation complémentaire lorsqu'ils sont prévus au devis.

Article 6 – Modalités de paiement

Sauf mention contraire figurant au devis :

- 50 % du montant total sont exigibles à la commande à titre d'acompte ;
Le règlement de la facture d'acompte intervient à 30J à compter de la date d'émission de la facture.
- 50 % sont facturés à la réalisation de la prestation.
Le règlement de la facture liée à la réalisation de la prestation intervient à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Les paiements s'effectuent par virement bancaire ou tout autre moyen indiqué sur la facture.

Article 7 – Retard de paiement

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le taux des pénalités de retard est fixé à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et s'applique au montant TTC restant dû.

Pour les clients professionnels, conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due de plein droit pour chaque facture payée en retard.

Lorsque les frais de recouvrement engagés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Le Prestataire se réserve également le droit de suspendre toute prestation en cours ou à venir jusqu'à régularisation complète des sommes dues, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au profit du Client.

Article 8 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- fournir les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation ;
- garantir la disponibilité des participants ;
- respecter les modalités d'organisation convenues.

Dans le cadre des prestations à distance, le Client est responsable de la qualité de sa connexion internet, de son matériel informatique et de son environnement de travail.

Article 9 – Annulation et report

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- annulation plus de 30 jours calendaires avant le début de la prestation : sans frais ;
- annulation entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la prestation : facturation de 50 % du montant de la prestation ;
- annulation moins de 15 jours calendaires avant le début de la prestation : facturation de 100 % du montant de la prestation.

Toute prestation commencée est intégralement due.

En cas de report accepté par le Prestataire, les sommes déjà versées restent acquises et sont imputées sur la nouvelle date.

Article 10 – Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations, données, documents et échanges obtenus dans le cadre de l'exécution de la prestation.

Cette obligation demeure pendant une durée de cinq ans après la fin de la relation contractuelle.

Article 11 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, documents, méthodes, contenus pédagogiques, outils et ressources remis ou utilisés dans le cadre des prestations demeure la propriété exclusive du Prestataire.

Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation limité aux seuls participants bénéficiaires de la prestation.

Sont notamment interdits sans autorisation écrite préalable du Prestataire :

- la reproduction totale ou partielle des supports ;
- leur diffusion à des tiers ;
- leur commercialisation ;
- leur modification ;
- leur mise à disposition sur tout support physique ou numérique.

Article 12 – Enregistrement des prestations

Les enregistrements audio, vidéo ou photographiques des prestations sont interdits sans autorisation écrite préalable du Prestataire.

Article 13 – Droit à l'image

Le Prestataire pourra réaliser ou faire réaliser des photographies lors des prestations.

L'utilisation de ces photographies à des fins de communication ou de promotion est soumise à l'accord préalable écrit des personnes concernées.

Article 14 – Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Les prestations de conseil, formation et coaching visent à accompagner le Client dans ses réflexions et ses actions. Les décisions prises par le Client demeurent sous sa seule responsabilité.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée pour les dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires ou préjudices immatériels subis par le Client.

Article 15 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

L'exécution des obligations est suspendue pendant toute la durée de l'événement.

Article 16 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des prestations, de la relation commerciale et des obligations légales du Prestataire.

Chaque personne concernée dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression prévus par la réglementation applicable.

Article 17 – Réclamations et médiation

Pour les clients consommateurs, toute réclamation doit être adressée en priorité au Prestataire afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client consommateur pourra recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation dont les coordonnées seront communiquées sur simple demande.

Article 18 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Pour les clients professionnels, tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Strasbourg, sauf disposition légale impérative contraire.